



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin, 35700 RENNES - FR
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
email : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FÉVRIER 2015

DÉCLARATION POLITIQUE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CRPM

(approuvée par le Bureau politique de la CRPM, 27 février 2015, Nantes-Pays de la Loire, France)

MESSAGES POLITIQUES DE LA CRPM SUR LE PLAN JUNCKER

Les Régions Périphériques et Maritimes d'Europe partagent pleinement l'analyse de la Commission européenne sur la nécessité de relancer l'investissement en Europe afin de créer les conditions pour une reprise économique durable. En effet, les Régions s'inquiètent des conséquences de la crise financière sur les territoires, alors que les disparités de développement entre le centre de l'Europe et ses périphéries se sont creusées, comme le notent plusieurs études récentes¹.

Elles saluent l'ambition de la Commission européenne et sa démarche proactive pour inverser la tendance à la baisse des investissements avec le Plan Juncker. Cependant, les Régions s'interrogent sur un certain nombre de points concernant ce Plan et sa mise en œuvre.

- 1. Le recours accru aux instruments financiers préconisé par le Plan Juncker ne doit pas affaiblir le rôle prépondérant de la politique de cohésion comme principal outil d'investissement de l'Union européenne**, cette ambition ayant été affirmée par la Commission européenne depuis 2007. La CRPM estime qu'une coordination efficace entre le Plan et la politique de cohésion est essentielle, puisqu'ils se complètent et sans se recouper. Le déploiement d'une enveloppe aussi conséquente au travers du fonds EFSI devrait nécessairement s'appuyer sur une **vision politique de long-terme** pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, et cibler les secteurs qui permettent de les atteindre.
- 2. Certaines Régions recourent déjà, avec beaucoup de succès, aux instruments du marché pour soutenir les investissements publics. Toutefois, nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de se fier à l'implication du secteur privé. Cette disparité entre les Régions doit être prise en compte par les institutions européennes au regard de l'application du Plan Juncker et de la future logique d'intervention de l'Union européenne pour la mise en œuvre de ses politiques publiques, en particulier pour la période post-2020.** Le fonds EFSI se limitant à l'ingénierie financière, dans certaines Régions des domaines tels que la recherche et l'infrastructure, financés par l'intervention publique, n'en bénéficieraient pas.
- 3. La CRPM estime que les projets ne devraient pas être sélectionnés uniquement sur un critère de retour sur investissement, mais en tenant compte également de la création d'emplois et du développement durable, qui revêtent une importance stratégique au regard des stratégies européennes considérées.** La CRPM estime par ailleurs que le Plan Juncker doit éviter de générer des **effets négatifs du point de vue du développement durable**, en privilégiant des modes de transport plus respectueux de l'environnement comme la navigation, les autoroutes de la mer ou le transport fluvial, pour lesquels le retour sur investissement est à plus long terme, au lieu de favoriser le financement d'infrastructures de transport rentables (autoroutes par exemple).
- 4. Concernant l'identification des secteurs de développement économiques endogènes dans les territoires, les Régions souhaitent rappeler leur légitimité et leur expérience à effectuer un lien entre investisseurs publics et privés dans les domaines porteurs de croissance et d'emploi sur leurs territoires.** Les Régions rappellent également que l'un des piliers de la politique européenne d'investissement repose sur les Programmes opérationnels, et que la politique d'innovation de l'Union

¹ Par exemple, l'étude '[Impact of the Crisis on Economic and Social Cohesion](#)' réalisée par la London School of Economics pour le Parlement Européen

se traduit concrètement dans les stratégies de spécialisation intelligentes des Régions (les stratégies S3). Ces dernières ont été en grande partie rédigées par les Régions pour établir un lien efficace entre l'investissement et les secteurs économiques à fort potentiel dans les territoires. Pour les Régions maritimes et périphériques, **la relance de l'investissement en Europe doit reposer sur l'identification de priorités stratégiques telles que le développement de l'industrie et de l'économie maritime**, deux secteurs porteurs de croissance et d'emploi, ainsi que l'a reconnu la Commission européenne². Les Régions périphériques et maritimes proposent que ces secteurs bénéficient de conditions plus favorables, au moyen de prêts bonifiés par des taux plus avantageux que ceux pratiqués par la Banque Européenne d'Investissement habituellement. Le seuil minimum de ces prêts devrait également être plus souple, ce qui permettrait des investissements de moindre envergure mais revêtant une importance stratégique européenne. Considérant notamment que tout l'intérêt du Plan tient au recours aux fonds de l'Union européenne, les Régions craignent que les projets présentant les risques les plus élevés mais présentant toutefois une importance stratégique n'attirent pas les financements privés.

5. Considérant que le Plan Juncker a pour objectif de relancer l'investissement dans un nombre important de secteurs d'activité économique, les Régions souhaitent rappeler que des stratégies et programmes européens sont en place pour faire face aux défis spécifiques de chaque filière (Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation, les RTE-T et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour les transports, le FEAMP pour les affaires maritimes et la pêche par exemple). Alors que le budget de l'Union européenne pour la période 2014-2020 a été voté et que les enveloppes ont été annoncées aux acteurs des transports et de la recherche, les Régions s'inquiètent du prélèvement effectué sur ces programmes. **Les Régions estiment que ce transfert de financement ne devrait pas traduire une ambition réduite de l'Union sur les objectifs d'Horizon 2020 et du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe.**
6. Concernant la dimension territoriale du Plan, et considérant que la sélection des projets financés par le fonds EFSI ne fait apparaître aucun critère de préférence géographique, les Régions rappellent la forte diversité au sein des territoires quant à leur potentiel endogène. **Certaines Régions périphériques, maritimes et insulaires n'ont pas les structures adaptées ou l'expertise nécessaire pour recourir aux instruments financiers prévus par le Plan** et risquent d'être de facto exclues du Plan Juncker. Les conditions d'accès aux financements du Plan ne prévoyant pas de critère géographique, elles sont susceptibles de créer une concurrence entre les territoires, ce qui serait fortement dommageable aux objectifs du Marché Unique et à la cohésion territoriale qui est un objectif du Traité. Dans ce contexte, les Régions accueillent favorablement la plateforme "fi-compass" qui a pour objectif de soutenir les autorités de gestion à mettre en place des instruments financiers. Pour autant, elles considèrent qu'une approche plus ciblée vers les Régions qui risquent de se retrouver à la marge du Plan Juncker devrait être mise en place par la Commission. **Une collaboration entre la CRPM et la Commission européenne pourrait être envisagée pour stimuler le "capacity building" dans ces territoires.**
7. Concernant la sélection des projets soutenus par le Plan Juncker, les Régions notent qu'une politique d'investissement sera mise en place par le Comité Directeur (Steering Board) du Fonds EFSI qui définira une procédure de sélection précise. À ce stade, les critères généraux affichés dans le Plan Juncker sont la viabilité économique, le « profil de risque », la maturité et la « valeur ajoutée européenne » des propositions de projets. Les Régions européennes s'interrogent **sur le processus d'évaluation de deux de ces critères qui risquerait de favoriser des projets ayant déjà accès à des sources d'investissement au détriment de ceux considérés comme "à risque" par les investisseurs privés mais ayant une importance stratégique européenne bien plus importante.** Cela aboutirait à une approche intégrée des actions financées par l'Union européenne.
8. Concernant la valeur ajoutée européenne du Plan Juncker, les Régions souhaitent un lien clair entre les projets sélectionnés et **les stratégies européennes. Il est donc important que les « experts indépendants du marché» disposent des connaissances nécessaires et des moyens appropriés** pour examiner le cadre des politiques européennes (y compris les stratégies macrorégionales et de bassin maritime).

² Communication de la Commission '[Pour une renaissance industrielle de l'Europe](#)' (janvier 2015) et Communication de la Commission '[La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime](#)' (septembre 2014)